

race bovine canadienne ayant été approuvés par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, je, par les présentes, proclame les dits livre de généalogie et livre d'or ouverts à compter de ce jour.

JOHN J. ROSS,
Commissaire.

Delibérations du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.

(Approuvées par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, le 18 décembre 1886.)

Montréal, 17 novembre 1886.

Présents :—Les honorables G. Ouimet, L. Archambault, E. Dionne, et MM. L. H. Massue, Chs. Gibb, P. B. Benoit, J. Lemire, Ed. J. DeBlois, E. Casgrain, A. Casgrain, Dr. H. J. Martin, S. N. Blackwood, J. M. Browning, I. J. A. Marsan, et M. S. Lesage, assistant-commissaire de l'agriculture. Présidence de M. L. H. Massue.

Le procès-verbal de la dernière assemblée de ce conseil est lu et approuvé.

L'honorable L. Archambault, secondé par M. Blackwood, fait motion : Que M. L. H. Massue soit élu président de ce Conseil pour la présente année. (Adopté.)

M. J. M. Browning, secondé par M. I. J. A. Marsan, fait motion : Que M. Chs. Gibb soit élu vice-président de ce Conseil pour la présente année. (Adopté.)

COMITÉ DES SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE.

M. J. M. Browning, secondé par M. A. Casavant, fait motion : Que le comité des sociétés d'horticulture soit composé des messieurs suivants :

Chs. Gibb, écr., président, E. Casgrain, écr., J. Lemire, écr., H. Lussier, écr.

COMITÉ EXÉCUTIF.

M. Guilbault, secondé par le Dr Martin, fait motion : Que le Comité exécutif soit composé des messieurs suivants :

L'honorable L. Archambault, président, J. M. Browning, écr., I. J. A. Marsan, écr., L. H. Massue, écr., A. Casgrain, écr., A. Casavant, écr.

COMITÉ DE LA VISITE DES ÉCOLES.

L'honorable L. Archambault, secondé par M. J. M. Browning, fait motion : Que le comité de la visite des écoles soit composé des messieurs suivants :

L'honorable G. Ouimet, président, S. M. Blackwood, écr., E. Casgrain, écr., A. Casavant, écr.

Lecture du rapport de M. L. A. Massue sur la visite et l'inspection de livres de la société d'agriculture du comté de Rimouski.

Lecture du rapport du comité de la visite des Écoles, du rapport des écoles d'agriculture de Ste-Anne, de Richmond, de l'Assomption et de l'école vétérinaire de Montréal.

M. Browning, secondé par M. Blackwood, fait motion : Que les rapports des différentes écoles d'agriculture soient référés au comité de la visite des écoles, avec prière de faire rapport à la prochaine séance de ce conseil. (Adopté.)

Le secrétaire reçoit instruction d'écrire au département de l'agriculture à Québec, pour demander que tous les ans les rapports de l'honorable commissaire de l'agriculture soit adressé à chacun des membres de ce conseil.

Et le conseil s'ajourne à 2 heures P. M.

SÉANCE DE 2 HEURES P. M.

Les mêmes étant présents, le secrétaire fait la lecture du rapport du président du comité des sociétés d'horticulture, rendant compte des opérations des différentes sociétés d'horticulture de cette province pendant l'année écoulée.

M. Browning, secondé par M. Blackwood, fait motion :

Que le rapport du président du comité des sociétés d'horticulture soit reçu : que ce conseil voit avec plaisir les efforts faits par ces différentes sociétés pour l'avancement de la culture des fruits, mais plus particulièrement par la société d'Abbotsford, pour les excellentes importations d'arbres fruitiers de provenance étrangère qu'elle répand dans toute cette province : que toutes ces sociétés ayant rempli toutes les conditions exigées par ce conseil, elles ont droit à l'octroi annuel. (Adopté.)

Lecture d'une pétition de MM. E. Sénécal & Fils, éditeurs du "Journal d'Agriculture," demandant au conseil de suggérer au gouvernement de faire souscrire chaque membre des sociétés d'agriculture à une copie du "Journal d'Agriculture," dont le coût serait retenu sur les octrois par le secrétaire, et par lui payé aux éditeurs, ou tout autre moyen efficace que, dans sa sagesse, ce conseil jugerait efficace.

M. Marsan, secondé par M. Casavant, fait motion :

Que la pétition de MM. Sénécal & Fils soit renvoyée à l'honorable commissaire de l'agriculture, la question du journal d'agriculture n'étant pas du ressort de ce conseil, mais du département de l'agriculture, à Québec, qui seul est chargé de sa direction, de sa surveillance et de sa vitalité. (Adopté.)

Le secrétaire soumet au conseil les réponses des diverses sociétés d'agriculture aux questions qui leur avaient été transmises en vertu d'une résolution de ce conseil en date du 3 février 1886.

L'honorable L. Archambault, secondé par l'honorable E. Dionne, fait motion : Qu'un comité composé de MM. Marsan, président, Blackwood et Casavant, soit nommé pour étudier la nature des réponses envoyées par les sociétés d'agriculture et faire rapport à la prochaine séance. (Adopté.)

L'honorable G. Ouimet, secondé par M. J. Lemire, fait motion : Que, en vue de l'établissement d'un "haras" national en cette province, un comité, composé de MM. Dionne, E. Casgrain, Lemire et Massue, soit chargé d'étudier sérieusement les moyens les plus propres à assurer la création d'un haras dans cette province, et de faire rapport sur un sujet d'une si grande importance. (Adopté.)

L'honorable G. Ouimet donne avis qu'à la prochaine assemblée de ce conseil, il demandera au conseil d'agriculture de s'occuper du rapport de M. J. C. Chapais, contenu dans le rapport officiel du département de l'agriculture de 1884, et qu'il ne soit alloué aucun octroi d'argent aux sociétés d'agriculture qui ne se seraient pas conformées aux exigences de l'acte d'agriculture.

Résolu : Que ce conseil accepte d'avance la nomination de une ou plusieurs personnes que l'honorable commissaire de l'agriculture pourrait ajouter à la commission nommée pour la création d'un livre de généalogie des animaux de race canadienne, en vertu du paragraphe 4 de la section 2, de l'acte 48 Vict., chapitre 7.

Et le conseil s'ajourne.

Vraie copie certifiée.

GEORGE LECLÈRE,
Secrétaire.

CAROTTES ET PANAIS.

Une grande étendue de terre jointe au manque de capital est la principale source de beaucoup des déplorable erreurs de culture qu'un observateur même peu scrupuleux peut constater en traversant la province de Québec. Parmi ces erreurs, il n'y en a pas de plus nuisible aux cultivateurs, que l'usage si commun ici, de laisser plus d'espace qu'il n'est nécessaire, entre les plantes de nos récoltes de racines ou de légumes. L'origine de cette pratique remonte au temps où les souches et les pierres de la terre nouvellement défrichée empêchaient le cultivateur de tirer les rangs desti-